

Comité Départemental 22

Natation Artistique

Règlements et Calendrier 2020 – 2021

✉ Maison Départementale des Sports – 18 rue Pierre de Coubertin – 22440 Ploufragan

☎ - 🖨 Internet : www.cdnatation22.fr

E-mail : cdnatation22@outlook.fr



Représentation Départementale Natation Artistique:

- Schweitzer Maryline : membre du CD22, membre de la commission finances du CD22, Présidente du club des Sirènes Lannionaises
- Vignette Sandy : membre du CD22, membre de la commission sportive CD22 et commission officiels, membre de l'Equipe Technique Régionale pour le 22, responsable de formation ENF3 au niveau Régional et entraîneur au Cercle des Nageurs de St Brieuc
- Béatrice Le Gall : membre du CD22, membre de la commission finances, vice présidente natation artistique du Cercle des Nageurs de St Brieuc



I. L'ENF (Ecole de Natation Française)

L'accès à la compétition est présenté ci-après.

Cas spécifique concernant la Natation Artistique :

Les catégories d'âge de cette discipline étant différentes de celles de la Natation Course, il est convenu que les filles et garçons né(e)s en 2012 et après doivent préalablement disposer des tests ENF, dont le Pass'compétition Natation Artistique, pour accéder à la compétition. Les filles et garçons né(e)s en 2011 et avant peuvent accéder à la compétition sans disposer préalablement du Pass'compétition Natation Artistique.

Pour être enregistrés dans la rubrique ENF du logiciel extraNat de la FFN, les nageurs concernés devront respecter la chronologie des tests ENF et devront être titulaires du test ENF sous-jacent pour enregistrer le test ENF correspondant.

	ENF1	ENF2	Pass'compétition	Synchro Découverte	Challenge	Process poussines
2013	Obligatoire	Obligatoire	Préalable ENF1 et 2			Oui si ENF1
2012	Obligatoire	Obligatoire	Préalable ENF1 et 2		oui avec ENF1,2 et 3	Oui si ENF1
2011			oui si ENF1 et ENF2	direct sans préalable	oui sans préalable	
2010			oui si ENF1 et ENF2	direct sans préalable	oui sans préalable	
2009				direct sans préalable	oui sans préalable	

II. LES DIFFERENTS PROGRAMMES ET LEURS ANNEES D'AGE SELON LE NIVEAU DE LA NAGEUSE

CERCLE DES NAGEURS DE SAINT-BRIEUC

NATATION ARTISTIQUE

RÈGLEMENT SIMPLIFIÉ



LES CATÉGORIES D'AGE

Les compétitions et épreuves de figures imposées se déroulent par catégorie d'âge:

- poussines : 9 ans et moins
- avenirs : 9 à 12 ans
- jeunes : 12 à 15 ans
- juniors : 15 à 18 ans
- séniors : 18 ans et plus

LE SYNCHRO NAT'

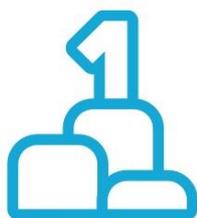
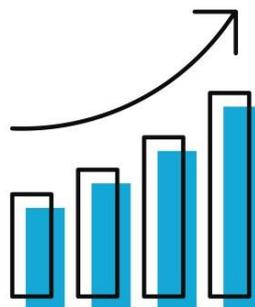
Pour participer aux compétitions de championnat, les nageuses et nageurs doivent avoir validé des épreuves attestant de leur niveau:

- Synchro découverte : pour participer aux compétitions avenirs
- Synchro argent : pour participer aux compétitions jeunes
- Synchro or : pour participer aux compétitions juniors

Chaque épreuve est divisée en trois parties:

- parcours à sec : chorégraphie hors de l'eau
- propulsion technique : parcours en déplacement
- technique : réalisation de figures imposées

Pour celles et ceux qui n'ont pas validé ces épreuves, il est possible de participer aux compétitions challenge.



LES COMPÉTITIONS

Elles comprennent deux parties:

- les figures imposées : les nageuses et nageurs présentent une série de figures techniques individuellement
- les ballets : équipes libres, équipes techniques, combiné, highlight, duos libre et techniques, duos mixtes libre et techniques, solos libres et techniques

L'entraîneur choisit quelles épreuves de ballet il souhaite préparer avec les nageuses et nageurs. Pour les compétitions challenge, il n'y a pas de figures imposées ni de ballets techniques. La durée des ballets varie en fonction de la catégorie.

Les compétitions ont lieu à trois niveaux:

- régional
- national 2 (N2) : inter-régional Grand Ouest
- national 1 (N1) : Championnat de France

La qualification au niveau supérieur se fait en fonction du nombre de points obtenus (figures imposées + ballet) et du classement. Les compétitions poussines ne sont que régionales et les compétitions challenge s'arrêtent au niveau inter-régional.

Les ballets libres sont jugés sur trois critères :

- exécution : synchronisation, hauteur, précision, clarté, extension, force...
- impression artistique: chorégraphie, interprétation musicale, manière de se présenter
- difficulté : complexité et rapidité des figures et des formations

Les juges viennent des différents clubs et suivent une formation accessible à tous.

RETROUVEZ LES CALENDRIERS DES COMPÉTITIONS
ET LES RÉSULTATS SUR WWW.CNSB.FR



III. CORRESPONDANCES & FORMALITES D'ENGAGEMENTS

Le règlement fédéral de la Fédération Française de Natation concerne toutes les disciplines, le spécial « Annuel Règlements » est téléchargeable par l'ensemble des clubs en début de saison et son contenu concerne, la réglementation de toutes les compétitions fédérales de natation artistique, le calendrier national et le règlement financier.

Le règlement est sur le site Internet de la Ligue et de la fédération.

Il faut toujours distinguer ce qui est départemental, régional, interrégional ou national et adresser les courriers, documents et courriels au bon destinataire.

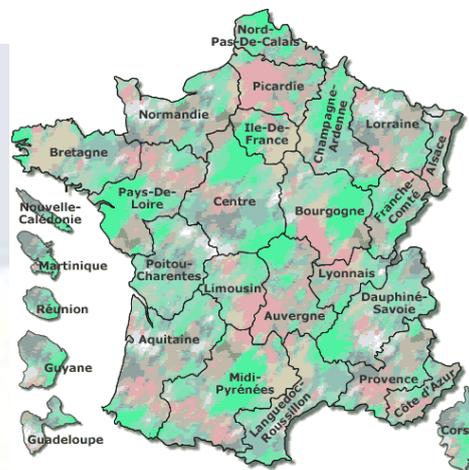
A – NATIONAL

Seuls doivent arriver à la FFN, les pré-engagements, les engagements aux compétitions nationales, les inscriptions aux formations d'officiels A, aux colloques organisés par la FFN, les inscriptions aux sélections d'équipe de France, les réponses particulières demandées par la FFN, et tout courrier concernant ses actions.

Ces courriers doivent cependant obligatoirement passer par la région Bretagne pour information et validation, le cas échéant.

Tous les engagements pour les Championnats Nationaux doivent être réalisés par Extranat. Cependant, nous conseillons aux clubs de faire une impression papier de l'écran et de le transmettre avec le chèque des frais d'engagements de la compétition concernée.

Les clubs, sélectionnés en Championnats Nationaux, devront veiller au respect des dates de pré-engagement.



B– INTERREGIONAL

Cf. le règlement interrégional OUEST (IRNO).

C – REGIONAL

1 - FORMALITES D'ENGAGEMENTS

Toutes les nageuses engagées dans les différentes épreuves du programme sportif, ainsi que les officiels titulaires et en examen, doivent être licenciés à la F.F.N. (licence validée) avant de prendre part à une compétition. Les engagements se font sur Extranat 3.0

Les clubs doivent être à jour du paiement des droits d'engagements avant de s'engager dans une nouvelle compétition.

A - CALENDRIER ENGAGEMENTS.

1. **J- 15** de la compétition date d'envoi du tirage au sort par la responsable de l'ETR.
2. **J- 7** de la compétition clôture Définitive d'EXTRANAT à minuit.
3. **J- 5** de la compétition, envoi des musiques à la personne désignée sur la fiche technique de la compétition concernée.

Toutes modifications le jour de la compétition devront être justifiées. En cas de non-respect de cette règle, le club se verra appliquer la pénalité financière conformément au règlement financier de la Bretagne.

La Ligue et les juges arbitres ne sont pas responsables des erreurs ou oublis d'engagements, après la clôture des engagements sur Extranat. Aucune demande de modification ne sera recevable.

B - PAIEMENTS DES ENGAGEMENTS

- **Compétitions régionales.**

Paiement par chèque à la Ligue Régionale de Bretagne.

- **Compétitions Inter régionales**

Paiement à la région d'appartenance pour les clubs bretons, la Ligue de Bretagne fait un virement à la Ligue ou à l'inter région, organisateur de la compétition.

- **Compétitions nationales et élites :** Paiement par chèque et/ou virement à adresser à la fédération française de Natation.

2 - ENGAGEMENTS JURY COMPETITIONS.

- La commission régionale de la Bretagne de Natation Artistique désigne le juge-Arbitre des compétitions.
- L'engagement des juges titulaires, en examen, délégués aux nageuses, secrétariat, chronométreur, se fait sur Extranat dans la durée d'engagement prévue.
- Si un club n'a pas la possibilité d'engager un Officiel licencié dans son club, il lui appartient de faire appel à un Officiel licencié dans un autre club. Dans ce cas, il devra prendre en charge son déplacement et son hébergement. Cela est à prévoir avant la finalisation des engagements sur Extranat. Les responsables (commission régionale et ETR) doivent en être avertis par mail avant la clôture des engagements sur Extranat.
- Les Officiels sont, obligatoirement, engagés pour toute la durée de la compétition et non pour des épreuves séparées.
- Tout juge qui n'aurait pas signalé sa présence en signant la feuille d'émargement à son arrivée auprès du Juge Arbitre au moins 1/2 heure avant le début des épreuves sera considéré comme absent.
- Le fait de faire forfait pour toutes ses nageuses, le jour de la compétition, ne dispense pas le club engagé à une compétition de la présence du juge prévu. Dans le cas contraire, il y aura cumul des 2 pénalités : nageuse(s) et juge.
- Tout engagement dans une compétition nécessite l'engagement et la présence au minimum d'un Officiel du niveau requis correspondant au niveau de la compétition à juger. Dans le cas où cette règle ne serait pas respectée le club sera soumis à l'amende correspondante.
- En cas de non-respect des engagements en nombre de Jury, les amendes prévues seront appliquées.

Pour chaque compétition « Ballets », « Régionaux » :

1 juge pour 10 nageuses engagées, 1 juge supplémentaire par tranche de 6 nageuses. Prévoir également en plus, des officiels de table pour toutes les compétitions de figures imposées, des déléguées aux nageuses. N.B : le minimum requis pour l'organisation de la compétition doit être de 6 juges.

Pour chaque compétition du « Synchronat » :

1 officiel pour 6 nageuses engagées. Cet officiel doit pouvoir juger le plus haut niveau d'engagement du club. 1 juge supplémentaire par tranche de 6 nageuses.

3 - GESTION DE L'INFORMATIQUE



Concernant la gestion informatique des compétitions du Synchronat et des régionaux (Challenge et Fina), sont associés pour gérer l'informatique : le club organisateur et le responsable de région.

1 Le responsable de région :

- *En amont, récupère des fichiers d'engagements sur Extranat (après clôture des engagements, en général le mardi).*
- *Prépare sous narval la compétition.*
- *Saisit les différents ateliers après envoi de la composition des ateliers par le juge arbitre. (envoi du juge arbitre le jeudi en général) et gestion informatique des juges en examen.*
- *S'assure du besoin en matériel informatique selon la compétition concernée.*
- *Le jour de la compétition, met en place les différents ateliers*
- *Le jour de la compétition, contrôle les engagements et gère les forfaits (informatique et papier)*
- *Après la compétition, envoie les résultats de la compétition aux clubs et à Claudia de la Ligue Régionale (pour parution sur le site du comité).*

2 Le club organisateur :

- *Prépare les feuilles de notation « juges et secrétariat » en amont de la compétition.*
- *Récupère le matériel (mallette noire). Prévoir une clé USB, un deuxième ordinateur, une deuxième imprimante.*
- *Saisit les notes de la compétition 2 personnes par atelier.*

4 - SUPPORTS MUSICAUX

Les clubs devront être en mesure de fournir obligatoirement un support USB le jour de la compétition.

Les différents ballets, présents sur le support USB devront être parfaitement identifiés (Noms du club, catégories, 1^{er} nom des nageuses).

Les envois seront à faire par mail à J – 6, au club organisateur (cf. fiche technique).

5 - ORGANISATION DES COMPETITIONS

Sécurité :

Il appartient aux clubs organisateurs de se conformer aux règles de sécurité en vigueur, concernant toutes les manifestations publiques (Nombre de personnes, évacuation, sécurité des gradins, sécurité électriques, mise à disposition du matériel de secours, DSA, etc.....). **Les protocoles sanitaires spécifiques en lien avec le virus COVID 19 mis en place par les collectivités devront être scrupuleusement respectés.**

Récompense :

Les récompenses (médailles et coupes) sont fournies et prises en charge financièrement par la Ligue Régionale Bretagne. Si au moins 2 nageuses/équipes engagées dans la catégorie.

D'autres récompenses peuvent être fournies par le Club Organisateur de la compétition.



Sonorisation :



La sonorisation nécessaire à la compétition devra être de qualité suffisante afin de retranscrire correctement les enregistrements des différents ballets.

Un micro HF est souhaitable.

Il appartient à l'organisateur de se conformer aux règles en vigueur, concernant la sécurité électrique de la sonorisation (en particulier sous-marine).

Secrétariat :

Compétitions « Ballets » et « Régionaux » :

Il appartient au club organisateur/responsable régional de se rapprocher du comité pour la préparation du secrétariat de la compétition.



Code couleur pour les différentes photocopies à faire :

Benjamins : Rose

Espoirs : Jaune

Juniors : Vert

Séniors : Saumon

TC : Bleu

Synchro Nat :

A charge du club organisateur de préparer les dossiers (feuilles de jugement) en fonction du tirage au sort et du nombre de nageuses et d'officiels.

Autres Matériels :

Praticables pour les jurys, tables, chaises, un ordinateur et un photocopieur pour le secrétariat en doublon en cas de panne, podium pour les remises des récompenses, petits matériels de secrétariat, rallonge électrique,etc.



IV. FRAIS D'ENGAGEMENT ET PENALITES FINANCIERES

A - DROITS D'ENGAGEMENT

1. Compétitions avec épreuves techniques et ballets :

- **7.00 €** par nageuse + **16.00€** par ballet (solos, duos, trio, équipes) ou/et **16,00 €** (combinés, highlight).

2. Epreuves du Synchro Nat : niveau régional

- **3.00 €** par nageuse et par épreuve, dans les sessions organisées par le Comité de Bretagne.

3. Compétitions interrégionales :

- Cf. : Règlements techniques et fiches techniques 2020-2021

4. Compétitions nationales :

- Cf. : Annuel Règlement 2020-2021

B – PENALITES FINANCIERES POUR TOUTES COMPETITIONS REGIONALES

Il sera facturé une pénalité financière de 50 € :

- Pour tout forfait de nageuse non justifié par un certificat médical, le jour de la compétition ou 48h00 après le jour de la compétition.
- Pour défaut ou forfait de juge.
- Pour tout juge absent à la réunion de jury, sauf circonstance exceptionnelle (prévenir téléphone).
- Pour non-respect du quota juge/nageuses (manque de juges).
- Pour non-respect du niveau de juge par rapport au niveau de pratique de la compétition concernée.

	Epreuves individuelles	Tarifs	Si pas 100% licenciés		Epreuves de ballets	Tarifs	Si pas 100% licenciés		PENALITES AMENDES	Tarifs
"Synchro Nat"	PARCOURS A SEC	3,00 euros	6,00 euros	<u>Epreuves de ballets sur compétitions régionales</u>	SOLO	16,00 euros	30,00 euros	<u>Pour tous types de compétitions</u>	Pour tout forfait de nageuse non justifié par un certificat médical, le jour de la compétition ou 48h00 après le jour de la compétition.	50,00 euros
	Propulsion Technique	3,00 euros	6,00 euros		DUO	16,00 euros	30,00 euros		Pour défaut ou forfait de juge.	50,00 euros
	Propulsion Ballet	3,00 euros	6,00 euros		BALLET D'EQUIPE	16,00 euros	30,00 euros		Pour tout juge absent à la réunion de jury, sauf circonstance exceptionnelle (prévenir téléphone).	50,00 euros
	TECHNIQUE (4 figures)	3,00 euros	6,00 euros		BALLET COMBINE	16,00 euros	30,00 euros		Pour non-respect du quota juge/nageuses (manque de juges).	50,00 euros
Régionaux	FIGURES IMPOSEES (4 figures)	7,00 euros	10,00 euros		HIGHLIGHT	16,00 euros	30,00 euros		Pour non-respect du niveau de juge par rapport au niveau de pratique de la compétition concernée.	50,00 euros

V. Tableau de compétences des officiels.

Cf. Circulaire des officiels 2020-2021

Conditions et modalités d'inscription :

Pour tous les niveaux

- Etre licencié FFN (au niveau des fonctions, cocher la case « bénévole / officiel »)
- Etre âgé de 12 ans minimum pour les jeunes officiels et de 14 ans minimum pour les officiels D. Cependant, l'inscription peut être faite directement en D, sans passer par le Jeune Officiel
- Etre âgé de 16 ans minimum pour les officiels C
- Etre âgé de 18 ans minimum pour les officiels B, A et AI.
- Avoir satisfait à l'ensemble des épreuves du niveau d'officiel précédent (le cas échéant)
- Avoir fait acte de candidature par écrit, avant la date limite, selon la procédure de l'instance habilitée à former le niveau correspondant.

En raison de la crise sanitaire, et après accord de la Ligue, les mesures adaptées ont été précisées pour les sessions de Synchronat.

Cf. adaptations jugement du Synchronat 2020-2021 (Octobre 2020)

Un registre des présences (athlètes, officiels et public) devra être réalisé.

En cas de non possibilité de rassemblement, un jugement sur vidéo est à prévoir.

VI. LE CALENDRIER DES COMPETITIONS

CALENDRIER DES COMPETITIONS 2020-2021 Natation Artistique		
Date	Type de Compétition	Lieu
NIVEAU REGIONAL		
Processus Poussines (2012 et après)		
11/04/21		St Brieuc
Pass'compétition (2010 et après)		
08/11/20		Vannes
17/01/21		Vannes
11/04/21		St Brieuc
NIVEAU REGIONAL SYNCHRONAT		
Synchro Découverte		
15/11/20	danse/PT/Technique/PB	Lannion
06/12/20	danse/PT/Technique/PB	Brest
31/01/21	danse/PT/Technique/PB	Rennes
21/03/21	danse/PT/Technique/PB	Concarneau
Synchro Argent/Synchro Or		
08/11/20	danse/PT/Technique	Vannes
06/12/20	danse/PT/Technique	Brest
17/01/21	danse/PT/Technique	Vannes
21/03/21	danse/PT/Technique	Concarneau
NIVEAU REGIONAL BALLETS		
Compétitions CHALLENGE		
16/05/21	Ballets	Rennes
Compétitions CHAMPIONNATS		
07/02/21	Breizh Cup Junior/TC	Brest
17 et 18/04/21	Régionaux Jeunes	Lannion
16/05/21	Région Avenir	Rennes
NIVEAU INTERREGIONAL GRAND OUEST ET NATIONAL		
Compétitions CHALLENGE		
12 et 13/06/21	Ballets	Normandie
Compétitions CHAMPIONNATS		
21 et 22/11/2020	Journée d'Automne	Angers
10 et 13/12/2020	Championnats d'Elite Hiver	A confirmer
13 et 14/03/2021	N2 Juniors	Cholet
30/03 au 4/4/21	N1 et N1 Elite Juniors	Sète
8 et 9/05/2021	N2 Jeunes	Tours
24 au 30/05/21	N1 et N1 Elite Jeunes	Nantes
5 et 6/06/2021	N2 Avenir/TC/Sénior et FNJ Avenir	St Brieuc
30/06 au 2/07/2021	Finale Nationale des Jeunes	Angers
2 au 4/07/2021	France Sénior/TC	Angers
STAGES		
25 au 27/06/2021	Stage Préparation FNJ	Nantes
7 au 11/07/2021	Stage de Sélection et Détection	Poitiers
Date à définir	Stage Solène	Poitiers

VII. STAGES DEPARTEMENTAUX

Des stages départementaux peuvent être organisés selon les besoins de clubs.

- 1 période en début de saison orientée vers la catégorie avenir et la catégorie jeune (travail de routines d'entraînement et éducatifs spécifiques définis en fonction des attentes de clubs) + un temps de formation entraîneurs (selon besoins et attentes ciblés).
- 1 stage départemental de 4 jours, sur les congés d'été (fin Août) orienté sur la catégorie Jeune Elite, organisé sur le CREPS de Poitiers. (préparation physique, entraînements piscine, chorégraphies).

VIII. FICHES TECHNIQUES DES COMPETITIONS REGIONALES

Les fiches techniques de compétitions sont envoyées par mail aux différents clubs de la Région

IX. FORMATION

- Formation officiels B : Christine Lale, Juge AI (Hérault)
- Formation d'officiels JO, D et C : CF. Elina Lemichel Du Roy, responsable de la formation & Christèle Ranc adjointe à la formation
- Cette saison, aucune formation ni recyclage d'officiels n'a eu lieu en raison du changement d'Olympiade la saison prochaine.



X. LE CNAHN – NATATION ARTISTIQUE - NANTES

Un CNAHN a pour objectif de préparer des nageurs(ses), aux exigences liées à l'accès à la pratique de haut niveau. Il accueille donc des nageurs(ses), ayant satisfaits aux critères d'entrée et ayant un projet ambitieux dans sa pratique.

Le CNAHN de Nantes regroupe chaque saison, 15 à 20 nageurs(ses), toutes sur listes ministérielles ou de haut niveau (Espoirs et Relèves). Ils proviennent de diverses régions (et de divers clubs formateurs).

Les entraînements du CNAHN sont encadrés par NEDELEC Marie (BEES2).

Un(e) nageur(se) qui rentre en CNAHN est un(e) nageur(se) qui a démontré d'une performance en compétition sportive et qui a commencé à construire un projet personnel, alliant pratique sportive et formation professionnelle (projet scolaire).

Le CNAHN lui garantit ensuite, un aménagement horaire qui lui permet donc de concilier son double projet (scolarité et entraînements).

Tous(tes) les nageurs(ses) intéressé(e)s peuvent prendre dès maintenant contact avec la coordinatrice du CNAHN : cts.synchro.ouest@hotmail.fr pour se faire connaître et obtenir la démarche de candidature (« Dead line » avril de la saison en cours)

XI. CORRESPONDANTS & ENTRAINEURS DES CLUBS BRETONS :



Correspondants et Entraîneurs des clubs bretons de Natation Artistique

Club de BREST : Synchro Brest Natation

Mme Aurélie LE BRETTON (Présidente)

11 Rue Kerzudal 29200 BREST

E-Mail : synchro.brest.natation@gmail.com

Tél : 06 86 21 17 41

Mme Anaïg DUTERTRE (Entraîneur)

06 Rue d'Arvor 29860 PLABENNEC

E-Mail : Anaig.dutertre@gmail.com

Tél : 06 15 90 08 41

Club de CONCARNEAU : Club Nautique Concarnois

Mme Marine DANIEL (Correspondante)

BP 328 29183 CONCARNEAU Cedex

E-Mail : marinedaniel26@orange.fr

Tél : 06-65-20-23-68

Mme Marine DANIEL (Entraîneur)

29 rue de Toulmenglouz 29900 CONCARNEAU

E-Mail : marinedaniel26@orange.fr

Tél : 07-62-79-32-39

Club de LANNION : Les Sirènes Lannionnaises

Mme Maryline SCHWEITZER

05 Rue du Nividic 22700 LOUANNEC

E-Mail : maryline.schweitzer@gmail.com

Tél : 06-62-03-20-46

Mme Sophie PIRIOU (Entraîneur)

22560 TREBEURDEN

E-Mail : sophie.piriou@wanadoo.fr

Tél : 06-85-58-27-66

Club de MORLAIX : Club Nautique Morlaisien

Mme Yveline ADRIAN

Piscine de la Boissière Rue Eugène Pottier 29600 MORLAIX

E-Mail : natation.morlaix@gmail.com

Tél : 06-66-08-37-30

Mme Laura LOAS (Entraîneur)

8 Rue Victor Ségalen 29600 PLOURIN LES MORLAIX

E-Mail : laura.loas@yahoo.com

Tél : 06-69-55-03-54

Club de SAINT BRIEUC : Cercle des Nageurs de Saint Briec

Mme Béatrice LE GALL (Vice-Présidente)

3 bis Rue des Cotelles 22440 PLOUFRAGAN

E-Mail : beatricelegal22@gmail.com

Tél : 06-77-08-59-13

Mme Sandy VIGNETTE (Entraîneur)

21 Rue d'Ouessant 22000 SAINT BRIEUC

E-Mail : svign.synchro@free.fr

Tél : 06-43-16-33-06

Club de RENNES : Cercle Paul Bert

Mme Sarah TROUVAT (Présidente)

26 Rue Noël Blayau 35000 RENNES

E-Mail : sarah.tr@hotmail.fr

Tél : 06-79-38-18-07

Mme Christèle RANC (Entraîneur)

03 Rue des fours à chaux 35131 CHARTRES DE BRETAGNE

E-Mail : christele-ranc@orange.fr

Tél : 06 42 00 65 08

Club de VANNES : Vannes Synchro

Mme Sabine BURLOT KLEVEN (Présidente)

6 Rue de Cliscouët 56000 VANNES

E-Mail : vannessynchro@yahoo.fr

Tél : 06-12-11-31-56

Mme Elina LEMICHEL DU ROY (Entraîneur)

17 Rue Hélène Boucher 56000 VANNES

E-Mail : elina.lemichel-du-roy@wanadoo.fr

Tél : 06-22-90-29-58